

Décision

Générale

colonial

Décision n° 10 désignant les membres de la commission pour procéder a la réception provisoire des quarante logements autochtones du boulevard de Gaulle.

n° 10

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 janvier 1953

Numéro JO
n° 2 du 01/02/1953

Date du numéro
1 février 1953

TEXTE INTÉGRAL

Sont désignés : MM. Raffaneau, Ingénieur en chef, Directeur du Service des Travaux Publics.....Président
Grandperrin, Administrateur de la France d'Outre-Mer, Commandant le Cercle de Djibouti.....Membre
Gattignol, représentant le Service des Finances. pour procéder à la réception provisoire des quarante logements autochtones, boulevard de Gaulle. Cette Commission se réunira sur convocation de son Président.